

C.

Ste-Marie, Beauce.—Le vingt deux février mil sept cent quatre-vingt dix-sept, par nous curé de Ste. Marie, soussigné, a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Marie Claire Fleury de La Gorgendière. Dame et fondatrice de cette paroisse, de son vivant veuve de monsieur maître Thomas Jacques Taschereau, Ecuyer. Conseiller au Conseil Supérieur de Québec, trésorier de la marine en Canada et Seigneur du lieu. Décédée le dix-neuf de ce mois à huit heures du matin, âgée de quatre-vingt huit ans dix mois, munie des secours de l'église. Présents, l'Honorable Elzéar Taschereau, Thomas Taschereau, François Verreau, capitaine, François Bonneville, lesquels ont tous signé avec nous.

(Signé) A. Leclerc,
A. Lamotte, Ptre.
F. Verreau,

T. Victal, Ptre.
Fr. Bonneville,
G. Taschereau,
J. T. Taschereau,

VILLADE, Ptre.

D.

Notre-Dame de Québec.—Le deuxième jour du mois de may de l'an mil sept cent trente trois après la publication d'un ban de mariage et la dispense des deux autres donnée par Mr. Miniac Vicaire général entre Monsieur François Pierre Rigaud de Vaudreuil capitaine du détachement des troupes de la marine fils de defunt haut et puissant seigneur de Philippe Rigaud marquis de Vaudreuil Grand Croix de l'ordre militaire de St. Louis Gouverneur et lieutenant général pour le roy de la nouvelle france et de Madame Louise Elizabeth de Joyberd son épouse ses père et mère de cette ville de Québec d'une part et Demoiselle Louise fleury de la Gorgendière (les mots : fille de Joseph Fleury de la Gorgendière, sont omis), escuyer Seigneur de Deschambaults et de Dame Claire Jolliet son épouse ses père et mère aussi de cette ville de Québec, d'autre part et ne s'étant découvert aucun empeschement nous soussigné prêtre Chanoine faisant les fonctions curiales avons pris leur mutuel consentement et les avons mariés suivant la forme prescrite par la Ste eglise en présence de Monsieur Joseph fleury de la gorgendiere père de l'épouse de Monsieur Gaspard Adheinar Tomas Jacques Tachereau témoins lesquels ont signé avec l'époux et lepouse.

(Signé) RIGAUD DE VAUDREUIL

PLANTE ptre.

E.

Notre-Dame de Québec.—Le vingt du mois de Septembre De l'an mil sept cent quarante cinq vû la dispense de deux banes de mariage accordées par Monseigneur Lévêque dûment signée scellée et contresignée par son Secrétaire en datte du quinze du courant les dittes lettres de dispense